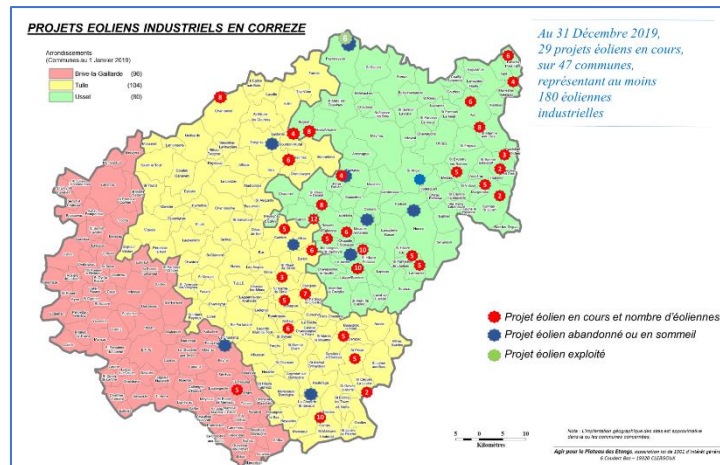


Spécial Elections Municipales

L'EOLIEN DANS NOS COMMUNES

Madame, Monsieur,

Des milliers de Corrèziens sont aujourd'hui concernés par des projets éoliens. Avec l'accord de certains de nos élus locaux, ces projets se sont multipliés et nous en dénombrons à ce jour 29, répartis sur 47 communes, pour un total d'au moins 180 éoliennes ! Il est incontestable que ces machines gigantesques (200 m de haut soit un immeuble de 72 étages), dressées sur des points hauts, visibles à des dizaines de km à la ronde, dégraderaient durablement nos conditions de vie, l'environnement, la biodiversité, l'image d'une nature préservée qu'offre notre département, l'harmonie et la beauté de nos paysages.



Pour autant, les habitants de nos communes, directement intéressés, ont-ils été associés en amont de ces décisions ?

Préserver nos conditions de vie et notre environnement est un élément essentiel de la gestion locale, c'est pourquoi à l'approche des élections municipales, ce bulletin spécial vous appelle à agir pour obtenir des candidats des engagements clairs sur ces objectifs.

Des promoteurs affairistes aux procédures opaques, des populations tenues à l'écart

Les promoteurs commencent par convaincre le maire afin d'identifier les propriétaires des terrains d'implantation du site et de les démarcher avec sa caution. Ensuite **tous les moyens sont bons pour avancer**, invitations, promesses fiscales, pressions sur les opposants, informations tronquées et perspectives de loyers annuels mirobolantes (plusieurs fois la valeur des terrains occupés). Le coût du démantèlement du site en fin de vie des éoliennes (très largement supérieur aux loyers encaissés) reste une bombe à retardement pour les propriétaires qui risquent d'en assumer la charge. La plus grande discrétion, voire le secret, entoure toutes ces étapes alors que l'accord de quelques-uns engage l'ensemble de la population qui en subira les contraintes. C'est ainsi que les promoteurs obtiennent **des propriétaires la signature de promesses de bail** qui valent engagements fermes et **les délibérations des conseils municipaux** en faveur d'une **étude de faisabilité**, se gardant bien de signaler que cette délibération vaut, en réalité, accord de la commune sur le projet. Tenue à l'écart, la population n'apprendra l'existence des projets que lorsqu'ils seront très avancés et qu'il sera trop tard pour revenir en arrière ; sachant par ailleurs, que tout a été fait pour bloquer toutes les contestations au plan juridique.

En France, les éoliennes ne permettent pas de lutter contre le réchauffement climatique

La production électrique française est déjà à près de 90 % non carbonée et non intermittente. Substituer une production non carbonée à une autre ne change rien. Et comme, l'énergie éolienne est **intermittente et non pilotable** (Pas de vent, pas d'électricité !), elle ne permet pas d'ajuster production et consommation en continu, 24h/24h et 365 jours/an. Ceci implique, faute de capacités industrielles de stockage d'électricité, de recourir aux centrales à gaz qui elles sont émettrices de CO2 ! Situation pire encore : après avoir couvert son territoire d'éoliennes et renoncé au nucléaire, l'Allemagne, qui a eu recours aux centrales à charbon est devenue le premier émetteur de CO2 d'Europe.

Dans notre pays, les éoliennes ne diminuent pas l'utilisation des énergies fossiles (fioul, gaz) et ne permettront pas de lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique ! C'est pourtant l'argument décliné à l'appui des projets éoliens... En France, l'essentiel des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre n'est pas lié la production d'électricité mais provient des transports, des bâtiments, de l'industrie, de l'agriculture... C'est là qu'il faut concentrer les efforts !

Si l'énergie éolienne est parfois utile, son développement aveugle est contreproductif pour le pays et les citoyens. Les promoteurs ignorent ce constat et poursuivent le développement au pas de charge au mépris des populations. Une situation paradoxale que l'on doit à l'action d'un puissant lobby industriel, à une idéologie partisane et aux médias qui n'informent pas tous objectivement le public et véhiculent une image prétendument vertueuse de l'éolien industriel, passant sous silence ses effets pervers.

Ce déni de réalité soulève de nombreuses questions ! De plus en plus, des responsables politiques¹, des populations excédées, des scientifiques, des instances qualifiées², et de nombreuses autres voix s'accordent pour remettre l'éolien à sa juste place et dire stop à la défiguration injustifiée de nos territoires.

Des nuisances sanitaires, économiques et immobilières, sous estimées

Reconnu par l'Académie de Médecine, le « syndrome éolien » lié aux effets sonores, infrasonores et visuels des éoliennes perturbe la vie des riverains et celle de la biodiversité animale.

Les projets proposés en Corrèze ne peuvent se prévaloir de l'intérêt général. Ils répondent à un **effet d'aubaine** qui motive les promoteurs attirés par un tarif de rachat avantageux et garanti du kWh, des dispositions fiscales, financières et juridiques en leur faveur. Or, au plan technique, les éoliennes ne produisent en moyenne qu'un jour sur cinq à pleine charge. Leur rendement est faible et aléatoire (en 2018, les 8000 éoliennes n'ont produit que 5,1 % de l'électricité³ alors qu'elles totalisent 11,5 % des moyens de production installés). Localement la création d'emplois est inexistante. La Cour des Comptes (rapport de 2018⁴) dénonce **l'insuffisance de résultats au regard des moyens engagés et des objectifs fixés** par la loi. La filière des énergies renouvelables ne survit en fait que grâce aux subventions financées par les contributions payées par les consommateurs qui s'élèvent à près de 5 milliards d'Euros/an !

Enfin, il faut s'attendre : à une importante perte de valeurs des biens immobiliers (Qui achètera une maison en vue d'éoliennes ?), à une perte d'attrait pour les touristes et pour les nouveaux arrivants, **venant aggraver la désertification de nos territoires ruraux.**

La Corrèze et les énergies renouvelables, un exemple pour la région Nouvelle Aquitaine

Notre département qui figure parmi les moins ventés de France, n'est pas adapté à « l'énergie du vent » ! D'ailleurs, grâce à ses nombreux barrages, la Corrèze produit déjà plus d'électricité d'origine renouvelable, hydraulique pour l'essentiel (1,8 TWh en 2018) qu'elle n'en consomme (1,6 TWh en 2018). Elle remplit donc parfaitement ses obligations vis-à-vis de la Loi de Transition Energétique et rien ne justifie l'implantation de sites éoliens peu productifs !

Pour conclure, demandez à chaque candidat(e) aux élections municipales de :

Préciser sa position sur l'éolien industriel,

S'engager à informer et consulter la population avant toute délibération du conseil municipal sur un projet éolien,

Privilégier l'environnement, la santé de tous, le développement durable, avant des recettes hypothétiques et non pérennes pour la commune ou l'intérêt de quelques-uns seulement.

Ne pas jeter sur la voie publique



Collectif des associations opposées
aux parcs éoliens industriels en Corrèze

Membres du collectif : Agir Autrement Pour La Xaintrie, Agir pour le Midi Corrèzien, Agir Pour le Pays d'Eygurande, Agir pour le Plateau des Étangs, Association pour la Sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon, Association pour la Sauvegarde du Cadre de vie du Plateau Bortois, Nature et Economie Rurale avant les Eoliennes, Vent de Corrèze, Vues Sur Les Monédières.
Email du collectif : collectifcorrezesanseolienne@gmail.com **Tél. :** 06 84 62 72 51 - [le 13/01/2020]

Protégez la Corrèze, soutenez les associations du collectif, par vos actions, adhésions ou dons.

¹ https://www.lamontagne.fr/moulins-03000/actualites/le-departement-de-l-allier-veut-limiter-la-taille-et-l-impact-des-eoliennes_13684995/
et aussi https://www.correze.fr/sites/default/files/guide_information_leolien_correze.pdf

² <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/correze-six-eoliennes-dans-les-monedieres-non-repond-la-commission-d-enquete-1551111555> **et aussi** https://www.lamontagne.fr/saint-angel-19200/actualites/pourquoi-le-projet-de-parc-eolien-de-saint-angel-en-haute-correze-semble-compromis_13568917/

³ https://www.rte-france.com/sites/default/files/be_pdf_2018v3.pdf (page 29)

⁴ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>